

> Développeurs de logiciels – Pharmacie

Inscription du Paxlovid^{MC} dans le cadre du Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19

À compter du **17 mars 2022**, un nouveau programme sera en vigueur afin d'offrir gratuitement le médicament Paxlovid^{MC} aux personnes répondant aux critères de paiement établis.

Vous trouverez la description du Paxlovid^{MC} en [annexe](#).

Instructions de facturation spécifiques du Paxlovid

- Le code de programme (déjà existant) doit correspondre à **07 : Service offert en pharmacie remboursé par la Loi sur l'assurance maladie**;
- Ce service n'est pas soumis à la contribution des personnes assurées;
- Le code de service (déjà existant) doit correspondre à : **CV : Service pandémie**;
- Le type de service (nouveau) doit correspondre à : **B : Antiviraux**;
 - La rémunération est de **10,03 \$**.
- Un code d'intervention (nouveau) est obligatoire et doit correspondre à un des codes suivants selon les critères d'utilisation reconnus par l'INESSS pour le Paxlovid^{MC} (nirmatrelvir 150 mg/ ritonavir 100 mg)
 - **AV : Immunosuppression modérée à sévère (adulte)**,
 - **AW : Partiellement ou non vacciné – 60 ans ou plus**,
 - **AX : Partiellement ou non vacciné – 18 ans ou plus (risque élevé complications)**,
 - **AY : Femme enceinte ou ado d'au moins 40 kg (risque élevé complications)**,
 - **AZ : Adulte vacciné et risque très élevé de complications**.

En référence, voici les informations relatives à chaque code d'intervention.

Codes	Critères d'utilisation reconnus par l'INESSS pour le Paxlovid ^{MC} (nirmatrelvir 150 mg/ritonavir 100 mg)
AV	Adulte qui répond aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Immunosuppression modérée à sévère causée par une condition sous-jacente ou le traitement de celle-ci (peu importe le statut vaccinal); - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19.
AW	Patient non vacciné ou partiellement vacciné (primovaccination incomplète) et qui répond aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 60 ans et plus; - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19.

Codes	Critères d'utilisation reconnus par l'INESSS pour le Paxlovid ^{MC} (nirmatrelvir 150 mg/ritonavir 100 mg)
AX	<p>Patient non vacciné ou partiellement vacciné (primovaccination incomplète) et qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 ans et plus; - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19; - Présente au moins une des conditions à risque élevé de complications de la COVID-19 menaçant le pronostic vital parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> - hémoglobinopathies; - insuffisance rénale chronique; - insuffisance hépatique chronique; - obésité; - diabète; - hypertension artérielle avérée; - maladie cardiovasculaire athérosclérotique; - insuffisance cardiaque de classe fonctionnelle NYHA II à IV; - maladie pulmonaire chronique (p. ex. MPOC, asthme modéré à sévère).
AY	<p>Une femme enceinte ou un adolescent pesant au moins 40 kg qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19; - Présente au moins une condition à risque élevé de complications de la COVID-19 menaçant le pronostic vital parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> - immunosuppression modérée à sévère causée par une condition sous-jacente ou le traitement de celle-ci; - hémoglobinopathies; - insuffisance rénale chronique; - insuffisance hépatique chronique; - obésité; - diabète; - hypertension artérielle avérée; - maladie cardiovasculaire athérosclérotique; - insuffisance cardiaque de classe fonctionnelle NYHA II à IV; - maladie pulmonaire chronique (ex. : MPOC, asthme modéré à sévère). - Non adéquatement protégé ou vacciné ou qu'une réponse vaccinale sous-optimale est anticipée selon le jugement du clinicien; - La décision de traiter a été prise après discussion avec un médecin spécialiste ou un collègue expérimenté.
AZ	<p>Un adulte adéquatement protégé ou vacciné qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19; - Présente un risque très élevé de complications de la COVID-19 selon le jugement clinique (ex. : âge très avancé, plusieurs comorbidités à risque élevé de complication et anticipation d'une protection sous optimale selon le variant circulant malgré une primovaccination complète); - La décision de traiter a été prise après discussion avec un médecin spécialiste ou un collègue expérimenté.

- Le code de facturation (nouveau) doit correspondre au **DIN 02524031** :
 - Puisque le médicament est fourni gratuitement, seule la marge grossiste sera remboursée au pharmacien, le cas échéant. Le code de grossiste doit indiquer le grossiste où le pharmacien s'est approvisionné. Le montant de la marge grossiste est fixé à 49 \$,
 - La quantité facturée doit correspondre à 1;
- La nature et l'expression de l'ordonnance doivent correspondre à **N**;
- Ce service n'est pas soumis à la contribution des personnes assurées;
- Les codes d'interventions spéciaux acceptés : Pour les personnes qui ne pourront présenter leur carte d'assurance maladie ou leur carnet de réclamation, ou si la carte d'assurance maladie est expirée, le code d'intervention **MK** peut être utilisé pour générer un numéro d'assurance maladie (NAM) temporaire dans le cadre d'un programme de gratuité.

- Les messages possibles sont :
 - 30 : Code de programme en erreur,
 - 52 : Nature de l'ordonnance en erreur,
 - 57 : Code de service absent ou en erreur,
 - 59 : Durée de traitement en erreur,
 - 63 : Type de service en erreur,
 - D3 : Prescripteur non admissible,
 - FP : Forme ou code de service non permis pour ce code de service,
 - NN : Service et code intervention incompatible,
 - C7 : Personne non admissible au programme universel.

En attendant que vos logiciels de facturation soient prêts, les pharmaciens pourront retenir la facturation.

Annexe – Détail du code de facturation

<u>CHAMP</u>	<u>PRODUIT</u>
Code de facturation	02524031
Date de début d'effectivité	220317
Date de fin d'effectivité	999999
Date de mise en production	220317
Classe A.H.F.S.	08:18.92
Code de dénomination commune	00101
Code de forme	05714
Code de teneur	00917
Code de marque de commerce	00497
Code du fabricant	02842
Dénomination commune	NIRMATRELVIR / RITONAVIR
Forme	Trousse (forme orale solide)
Teneur	150 mg – 100 mg
Marque de commerce	Paxlovid
Fabricant	Pfizer
Groupe(s) médicament	07
Catégorie de médicament	REG
Nature du médicament	MOF
Indicateur de produit unique	N
Pourcentage rabais grossiste	0.00
Indicateur de format d'acquisition	1
Quantité du format	1
Prix du format	800,00 *
Prix unitaire	800,00 *
Indicateur d'indivisibilité	OUI
Code de statut d'assurabilité	AS
Indicateur de marge bénéficiaire maximum grossiste	O

* Prix à titre indicatif pour le calcul de la marge du grossiste.